

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES

Séance du 21 mars 2017

PROCES-VERBAL

OBJET	Procès-verbal du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pays d'Uzès
LIEU	Hôtel de ville d'Uzès
HEURE	18 h 30

Date de la convocation
15 mars 2017

Nombre de délégués en exercice
56

Nombre de délégués présents :
37

Nombre de délégués votants :
48

Le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente d'UZES, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, en qualité de Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès.

Présents :

Mmes ALVARO, GILET, PESENTI, SEPET, TAVERNIER, VALMALLE, MM. ATTIGUI, BARBERI, BOISSON, BONNEAU, BOYER, BRUGUIERE, CAUNAN, CHAPON, DE SEGUINS COHORN, EKEL, GENVRIN, GERVAIS, GISBERT, GODEFROY, JEAN, JUVIN, MANCHON, MARTIN, MEJEAN, MICHEL, PETIT, PLATON, RIEU, ROSSI, SALLE LAGARDE, SAORIN, SEROPIAN, VALANTIN, VEYRAT J., VEYRAT L., VINCENT

Pouvoirs :

M. BETIRAC donne pouvoir à M. CAUNAN
Mme BONNEAU donne pouvoir à M. BONNEAU
Mme DELBOS donne pouvoir à M. MICHEL
Mme DUREL donne pouvoir à M. ROSSI
M. GUERBER donne pouvoir à M. EKEL
M. MAURIN donne pouvoir à Mme SEPET
M. MAZIER donne pouvoir à M. MARTIN
Mme PEUCHERET donne pouvoir à Mme TAVERNIER
Mme RAYSSIGUIER donne pouvoir à M. VINCENT
Mme SALQUE donne pouvoir à M. VALANTIN
M. SERRE donne pouvoir à Mme ALVARO

Absents représentés :

M. AMALRIC est représenté par M. MARTIN
M. CRESPIY est représenté par M. BRUGUIERE
M. GUARDIOLA est représenté par M. VEYRAT
Mme PEREZ est représentée par M. JUVIN
M. VERDIER est représenté par M. GENVRIN

Absents excusés :

Mmes BONNEAU, DELBOS, DUREL, PEUCHERET, RAYSSIGUIER, SALQUE, MM. BETIRAC, CRESPIY, FOUQUART, GUARDIOLA, GUERBER, MAURIN, MAZIER, SERRE

Absents :

Mmes CHAPON, LAURENT, PIETTE, VILLEFRANCHE, MM. BONZI, CLEMENTE, KIPLINSKI

Monsieur CHAPON, Président de la Communauté de communes Pays d'Uzès, ouvre la séance à 18h30.
Monsieur GERVAIS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017.

Avec 3 votes contre, le compte-rendu est adopté à la majorité par le conseil communautaire.

2. Rapport d'Orientations budgétaires

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire, il permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité et d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif.

Au terme de l'article L2312-1 du CGCT il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget, sur la base d'une note explicative de synthèse (art L2121-12 du CGCT, pièce jointe).

Interventions de M. RIEU, Mme SEPET, et M. BOYER

Le débat ne donne pas lieu à un vote mais seulement à une délibération qui atteste de sa tenue effective.

Le conseil communautaire prend acte du débat d'orientations budgétaires.

3. Compte administratif 2016 budget principal CCPU

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L2121-14 relatif à la désignation d'un autre Président pour le vote du compte administratif

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0,00	50 101,64	0,00	2 755 051,85	0,00	2 805 153,49
Opérations de l'Exercice	2 008 502,62	822 887,59	15 266 555,15	16 632 111,34	17 275 057,77	17 454 998,93
TOTAUX	2 008 502,62	872 989,23	15 266 555,15	19 387 163,19	17 275 057,77	20 260 152,42
Résultats de Clôture	1 135 513,39	0,00	0,00	4 120 608,04	0,00	2 985 094,65
Restes à Réaliser	562 900,00			0,00	562 900,00	0,00
TOTAUX CUMULES	1 698 413,39	0,00	0,00	4 120 608,04	562 900,00	2 985 094,65
RESULTATS DEFINITIFS	1 698 413,39	0,00	0,00	4 120 608,04	0,00	2 422 194,65

Le Président quitte la salle pour le vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

4. Approbation du compte de gestion sur le Budget principal

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment l'article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu le compte de gestion 2016 dressé par Madame ALBEROLA Christiane, receveur,

Vu le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget principal de la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

5. Objet : Affectation de Résultat de Fonctionnement à la Clôture des Exercices 2016 – Budget principal

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice
Vu le compte administratif et de gestion des budgets annexes et principal pour l'exercice 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A – Résultat à la clôture de l'exercice 2016 à affecter	4 120 608.04 €
B – Affectation en réserves au compte 1068 pour la Couverture des besoins de financement de la section investissement.....	1 698 413.39 €
Affectation facultative en réserve au compte 1068	2 400 000.00 €
C – Affectation à l'excédent Reporté de Fonctionnement.....	22 194.65 €

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

6. Approbation du compte de gestion sur le Budget Annexe Bat Industriel

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment l'article 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu le compte de gestion 2016 dressé par Madame ALBEROLA Christiane, receveur

Vu le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget annexe Bâtiments industriels.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

7. Compte administratif 2016 Budget Annexe SPANC

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L2121-14 relatif à la désignation d'un autre Président pour le vote du compte administratif

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

COMPTE ADMINISTRATIF						
	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficits	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'Exercice	0,00	0,00	8 258,95	12 233,50	8 258,95	12 233,50
TOTAUX	0,00	0,00	8 258,95	12 233,50	8 258,95	12 233,50
Résultats de Clôture	0,00	0,00	0,00	3 974,55	0,00	3 974,55
Restes à Réaliser	0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	0,00	3 974,55	0,00	3 974,55
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	0,00	3 974,55	0,00	3 974,55

Le Président quitte la salle pour le vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

8. Approbation du compte de gestion sur le Budget Annexe Spanc

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment l'article 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu le compte de gestion 2016 dressé par Madame ALBEROLA Christiane, receveur

Vu le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget annexe Bâtiments industriels.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; la comptabilité des valeurs inactives ; Il est proposé au conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

9. Affectation de Résultat de Fonctionnement à la Clôture de l'Exercices 2016 – Budget Annexe SPANC

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice
Vu le compte administratif et de gestion des budgets annexes et principal pour l'exercice 2016,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- A – Résultat à la clôture de l'exercice 2016 à affecter3 974.55 €
- B – Affectation en réserves au compte 1068 pour la
Couverture des besoins de financement de la section investissement.....0 €
- C – Affectation à l'excédent Reporté de Fonctionnement.....3 974.55 €

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

10. Compte administratif 2016 Budget annexe ZAE GRAND LUSSAN

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment ses articles L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion et L2121-14 relatif à la désignation d'un autre Président pour le vote du compte administratif

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de se prononcer sur le compte administratif.

Il est proposé au conseil communautaire :

- de constater pour la comptabilité principale, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveaux, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficits	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats Reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'Exercice	0,00	0,00	566 111,14	136 281,00	566 111,14	136 281,00
TOTAUX	0,00	0,00	566 111,14	136 281,00	566 111,14	136 281,00
Résultats de Clôture	0,00	0,00	429 830,14	0,00	429 830,14	0,00
Restes à Réaliser	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	0,00	429 830,14	0,00	429 830,14	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00	429 830,14	0,00	429 830,14	0,00

Le Président quitte la salle pour le vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

11. Approbation du compte de gestion sur le Budget annexe ZAE GRAND LUSSAN

Madame ALVARO présente la délibération suivante :

Vu le CGCT et notamment l'article 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion

Vu le compte de gestion 2016 dressé par Madame ALBEROLA Christiane, receveur

Vu le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, du budget annexe Bâtiments industriels.

Vu le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est proposé au conseil communautaire de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

12. Modification du tableau des effectifs

Monsieur SEROPIAN présente la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi du 26 juillet 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il revient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois (création et suppression) à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la prise de compétence Enfance et Jeunesse au 1^{er} janvier 2016 et le passage en régie directe des structures ALSH de Blauzac, Garrigues, Moussac et Uzès au 1^{er} janvier 2017 et donc le transfert des agents en poste,

Considérant la prise de compétence Lecture Publique au 1^{er} janvier 2016 et la mise en réseau des bibliothèques du territoire qui nécessite la création d'un poste de coordonnateur du réseau,

Considérant que dans le cadre du contrat de ville l'Etat promeut et finance les postes d'adulte-relai dans les quartiers prioritaires,

Considérant la nécessité de créer, les emplois suivants au 1^{er} janvier 2017 :

- 2 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet,
- 1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps non complet à raison de 11 heures hebdomadaires,
- 8 postes d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet non permanent, pour occuper les fonctions d'animateur sur les périodes de vacances scolaires,

Ainsi que les postes suivants, pourvus au 1^{er} mars 2017 :

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe, à temps complet, sur les fonctions de coordinateur de la mise en réseau des bibliothèques du territoire,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet non permanent, suite au départ à la retraite d'un adjoint du patrimoine pour occuper les fonctions d'agent d'accueil à la médiathèque d'Uzès, dans le cadre d'un emploi d'avenir,
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet non permanent, pour occuper les fonctions d'adulte relai au sein du quartier prioritaire dans le cadre du contrat de ville,

Il est proposé au conseil communautaire de :

- créer les emplois précités,
- d'adopter les tableaux des effectifs actualisés au 1^{er} janvier 2017.

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint Technicien,

Grade : Adjoint technique 2^{ème} classe :

- ancien effectif : 19 Tps complets,
- nouvel effectif : 20 Tps complets,
- ancien effectif : 0 Tps non complets à raison de 11 heures hebdomadaires,
- nouvel effectif : 1 Tps non complets à raison de 11 heures hebdomadaires,

Grade : Adjoint technique 2^{ème} classe non permanent :

- ancien effectif : 0 Tps complet,
- nouvel effectif : 2 Tps complet,

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoint d'animation,

Grade : Adjoint d'animation 2^{ème} classe:

- ancien effectif : 0 Tps complet,
- nouvel effectif : 2 Tps complets,
- ancien effectif : 0 Tps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires,
- nouvel effectif : 1 Tps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires,

Grade : Adjoint d'animation 2^{ème} classe non permanent :

- ancien effectif : 0 Tps complet,
- nouvel effectif : 8 Tps complets,

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Grade : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0 Tps complet,
- nouvel effectif : 1 Tps complets,

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles,

Grade : d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 0 à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires,
- nouvel effectif : 1 à temps non complet à raison de 25h hebdomadaires,

Tableau des effectifs au 1er janvier 2017			
POSTES	NOMBRES	POURVUS	VACANTS
EMPLOIS FONCTIONNELS			
DGS	1	1	0
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial	6	6	0
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Rédacteur	4	4	0
Adjoint administratif principal 2ème	1	1	0
Adjoint Administratif 1ère cl. 35h	2	2	0
Adjoint Administratif 2ème cl. 35h	4	4	0
Adjoint Administratif 2ème cl. 18h	1	1	0
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur principal	1	1	0
Technicien principal 1ère cl.	1	1	0
Adjoint Technique 1ère cl. 35h	3	3	0
Adjoint Technique 1ère cl. 30h	1	1	0
Adjoint Technique 1ère cl. 20h	1	1	0
Adjoint Technique 2ème cl. 35h	20	20	0
Adjoint Technique 2ème cl. 30h	1	1	0
Adjoint Technique 2ème cl. 25h	2	2	0
Adjoint Technique 2ème cl. 20h	1	1	0
Adjoint Technique 2ème cl. 17h30	2	2	0
Adjoint Technique 2ème cl. 11h	1	1	0
FILIERE POLICE			
Brigadier Chef Principal	3	3	0
Brigadier de Police Municipale	4	4	0
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation 2ème cl. 35h	2	2	0
Adjoint d'animation 2ème cl. 23h	1	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Infirmière en soins généraux hors cl	1	1	0
Infirmière en soins gén. de cl	2	2	0
Infirmière de classe normale 30h	1	1	0
Educateur Principal de Jeunes	1	1	0
Educateur de Jeunes Enfants 35h	2	2	0
Auxiliaire de puériculture principal	3	3	0
Auxiliaire de puériculture 35h	1	1	0
Auxiliaire de puériculture 30h	2	2	0
Auxiliaire de puériculture 20h	1	1	0
ATSEM 35h	2	2	0
ATSEM 25h	1	1	0
FILIERE CULTURELLE			
Bibliothécaire territoriale 35h	1	1	0
Assist de conservation pcp de 2ème	1	1	0
Adjoint du patrimoine de 1ère cl. 35h	2	2	0
Adjoint du patrimoine de 2nd cl. 35h	4	3	1
Adjoint du patrimoine de 2nd cl. 25h	1	1	0
TOTAL	90	89	1
POSTE DE NON TITULAIRE			
Psychomotricienne 35h	1	1	0
Adjoint technique 2ème cl. 35h	1	0	1
Agent d'accueil médiathèque			
Adjoint technique 2ème cl. 35h	1	0	1

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

13. Travaux d'entretien des Bandes Débroussaillées de Sécurité (BDS) des pistes DFCI – programmation 2017

Monsieur EKEL présente la délibération suivante :

Vu les statuts de la CCPU et notamment l'article 5,

Vu la commission "Agenda21 – DFCI – Transports – Schéma Local de la Randonnée" qui s'est réunie le 21 février 2017 visant notamment à déterminer les pistes à proposer pour l'entretien des BDS en 2017,

Considérant les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien de ces équipements DFCI,

Considérant la proposition d'opération de travaux d'entretien des BDS des pistes DFCI U31 U33, U41, D11, U19, U17, Y48, L36, L37, U75, U5 et U53 établie par le Service Environnement du Conseil Départemental du Gard pour les communes d'Aubussargues, Blauzac, Fons sur Lussan, Fontarèches, La Bruguière, La Capelle Masmolène, Montaren St Mediers, St Quentin la Poterie, Serviers Labaume, Uzès et Vallerargues,

Considérant qu'un dossier de demande d'aide aux travaux d'entretien des équipements DFCI sera transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin d'obtenir une subvention au taux de 80% sur le montant H.T des travaux,

Considérant que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publication,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la proposition d'opération de travaux d'entretien des BDS des pistes DFCI pour un montant de 66 205.70 € HT.
- de solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, à hauteur de 80% du montant H.T des travaux,
- de réaliser ce programme après consultation en procédure adaptée avec publicité libre pour la désignation du maître d'œuvre et avec une ou plusieurs entreprises choisies par la CCPU, après procédure adaptée avec publication pour les travaux,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

14. Travaux d'entretien des plateformes des pistes DFCI – programmation 2017

Monsieur EKEL présente la délibération suivante :

Vu les statuts de la CCPU et notamment l'article 5,

Vu la commission "Agenda21 – DFCI – Transports – Schéma Local de la Randonnée" qui s'est réunie le 21 février 2017 visant notamment à déterminer les pistes à proposer pour l'entretien des plateformes en 2017,

Considérant les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de procéder à l'entretien de ces équipements DFCI,

Considérant la proposition d'opération de travaux d'entretien des plateformes des pistes DFCI Y56, U19 et U75 établie par le Service Environnement du Conseil Départemental du Gard pour les communes de Castillon, Flaux, Fontarèches, Montaren St Médiars et St Quentin la Poterie,

Considérant qu'un dossier de demande d'aide aux travaux d'entretien des plateformes des pistes DFCI sera transmis aux services du Conseil Départemental du Gard afin d'obtenir une subvention au taux de 50% sur le montant H.T des travaux,

Considérant que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publication,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la proposition d'opération de travaux d'entretien des plateformes des pistes DFCI pour un montant de 62 199.50 € HT.
- de solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès du Conseil Départemental du Gard, à hauteur de 50% du montant H.T des travaux,
- de réaliser ce programme après consultation en procédure adaptée avec publicité libre pour la désignation du maître d'œuvre et avec une ou plusieurs entreprises choisies par la CCPU, après procédure adaptée avec publication pour les travaux,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

15. Travaux de normalisation des pistes DFCI – programmation 2017

Monsieur EKEL présente la délibération suivante :

Vu les statuts de la CCPU et notamment l'article 5,

Vu la commission "Agenda21 – DFCI – Transports – Schéma Local de la Randonnée" qui s'est réunie le 21 février 2017 visant notamment à déterminer les pistes à proposer pour la normalisation en 2017,

Considérant les équipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) présents sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de procéder à la mise aux normes de ces équipements DFCI,

Considérant la proposition d'opération de travaux de normalisation des pistes DFCI D69, U4, U40, L31 et Y21 établie par le Service Environnement du Conseil Départemental du Gard pour les communes d'Aigaliers, Belvezet Blauzac, Lussan, La Capelle Masmolène, Sanilhac-Sagries et Vallerargues,

Considérant qu'un dossier de demande d'aide aux travaux de normalisation des équipements DFCI sera transmis aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer afin d'obtenir une subvention au taux de 80% sur le montant H.T des travaux,

Considérant que le montant des travaux permet la passation de marchés en procédure adaptée avec publication,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la proposition d'opération de travaux de normalisation des pistes DFCI pour un montant de 152 801.00 € HT.
- de solliciter une subvention afférente à ce programme de travaux auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, à hauteur de 80% du montant H.T des travaux,
- de réaliser ce programme après consultation en procédure adaptée avec publicité libre pour la désignation du maître d'œuvre et avec une ou plusieurs entreprises choisies par la CCPU, après procédure adaptée avec publication pour les travaux,
- d'autoriser le Président à mettre en œuvre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la présente délibération,

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

16. Retrait de Moussac du Syndicat Pays Garrigues Costières de Nîmes et adhésion à l'association du Pays Uzège Pont du Gard

Monsieur PLATON présente la délibération suivante :

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016 3012-B1-001 du 30 décembre 2016 portant sur la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Uzès.

Considérant que la commune de Moussac adhère via la communauté de communes Lens Gardonnenque au syndicat mixte Garrigues et Costières de Nîmes.

Considérant que la communauté de communes Pays d'Uzès adhère à l'association Pays Uzège Pont du Gard pour le compte de ses communes membres.

Il est proposé au conseil :

- de solliciter le retrait de la commune de Moussac du syndicat mixte Garrigues et Costières de Nîmes à compter du 31 décembre 2016
- de solliciter l'adhésion de la commune de Moussac à l'association Pays Uzège Pont du Gard à compter du 1^{er} janvier 2017

La délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le Président clos la séance à 19h45.

Uzès, le 27 mars 2017.

Le Président
Jean-Luc CHAPON

